

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 30 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	8	8 + 1 pouvoir

Date de convocation 26 juillet 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, Maire.

Présents : **DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GÉRARD Dominique, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NÉEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, JACQUOT Bertrand, NARDINI Pascal.**

Représentés : **JOLLY-BERAUD Vanessa pouvoir donné à MILLET Catherine.**

Madame LEMOINE Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Validation des travaux d'aménagement piétonnier et de réfection de la Rue de la République

N° de délibération : 2025_22

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	1	9	0	0	0

M. le Maire rappelle l'avancement du projet d'aménagement d'une circulation piétonnière et de la réfection de la chaussée dans la rue de la République.

Sur une réflexion engagée l'année dernière et prévue au budget, la Commission Travaux a abordé de nombreuses fois le sujet, pour terminer lundi 28 juillet par le choix définitif du prestataire, et l'adaptation du financement.

Le premier objectif du projet a consisté à avoir une approche coordonnée entre les nécessités de circulation piétonne dans ce secteur, avec l'objectif d'aménager la surface de domaine public libre entre la chaussée et la limite des propriétés riveraines entre le chemin du pressoir et le Petit Parc ;

Le deuxième objectif a consisté à reconsidérer la circulation piétonne du chemin du pressoir à l'école, en faisant le lien avec les réflexions de sécurisation en cours de réflexion avec le Conseil Départemental.

Le troisième était évidemment lié au mauvais état de la chaussée, fortement sollicitée par les passages de véhicules et les travaux réalisés, terminés pour l'essentiel, pouvant permettre une remise en état.

En faisant suite aux décisions prises au budget en mars, les entreprises ont été sollicitées par une procédure de marché public dit « adapté », et les propositions approfondies par la Commission Travaux et 7 visites sur place, en fonction de choix assez différentes proposés par les différents prestataires (notamment sur les abords de l'aménagement piétonnier).

Une réunion d'information des riverains a eu lieu le 24 juillet courant qui a permis de valider l'approche, en complétant le souci sécuritaire recherché par le projet, et en apportant plusieurs éclairages complémentaires, notamment sur les écoulements d'eaux pluviales.

Il est donc proposé aujourd'hui de retenir le choix validé en commission « travaux-finances-cadre de vie », pour confier à une entreprise les travaux, valider le financement mis en place :

Marché confié à l'entreprise : EUROVIA CAL, Siret : 32585735700025, ZI Impasse Clément Ader, BP 74, 54714 LUDRES.

Montant estimatif HT Total de cent trente trois mille cinq cent soixante dix euros et soixante dix centimes (133 570.70 € HT), soit cent soixante mille deux cent quatre vingt quatre euros et quatre vingt-quatre centimes TTC (160 284,84 € TTC),

Il est proposé que ce montant soit retenu avec une marge d'ajustement de 5% en fonction des contraintes de chantier (notamment écoulement d'eaux pluviales signalées) ou des économies possibles (remise commerciale de 1%...)

Financement ventilé entre :

Partie Travaux de voirie (127 532,67 HT, 153 039,20 € TTC) : Budget prévu rue de la République :

- Fonds de concours de la CCMM pour 25 364 €
- Préfinancement de la TVA en cours pour 40 à 65.000 € (TVA sur opération MAM + République) relayé par le remboursement du FCTVA
- Prélèvement du solde sur l'excédent de fonctionnement reporté.
- Cession de terrain pour un montant estimatif de 55 à 65 000 € nets

Partie signalisation (6 038,13 € HT, 7245,75 € TTC) : budget prévu signalisation se répartissant entre :

- Budget d'investissement alimenté par l'excédent de fonctionnement ;
- Subvention amendes de police 50% sur partie éligible ;
- DETR 35% suivant budgets voirie de la préfecture ;
- Suivant demandes globales.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le projet des travaux tel que proposé, et donne au Maire mandat de signer tout document, tout marché, toute convention en vue de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 1 août 2025
Jean-Marc DUPON,
Maire